



MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE

Direction générale des
Ressources naturelles et de
l'Environnement



Direction générale de
l'Aménagement du Territoire, du
Logement et du Patrimoine



Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure
et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au
permis d'environnement

Annexe II
Projet agricole

Cadre réservé aux services administratifs de la commune de dépôt du dossier	
Commune où est déposé le dossier de demande de permis d'environnement	
Date de réception du dossier à la commune	
Référence du dossier à la commune	
Personne de contact à la commune	
Date d'expédition du dossier à la Division de la Prévention et des Autorisations	

Demandeur

.....

Objet de la demande

.....

.....

Sceau de la commune

N.B. Cette page 1 de l'annexe II a été remplacée par l'AGW du 22 janvier 2004, art. 21.

CADRE I — DEMANDEUR

Remplir un des deux cadres ci-après.

<input type="checkbox"/> Personne physique
NOM : Prénom :
Qualité :
<u>Adresse</u>
Rue : n° boîte
Code postal : Commune :
Téléphone : Fax :
E-mail : @
N° TVA : N° de producteur :
N° d'exploitation :

<input type="checkbox"/> Personne morale
Dénomination ou raison sociale :
Forme juridique :
<u>Adresse du siège social</u>
Rue : n° boîte
Code postal : Commune :
Téléphone : Fax :
E-mail : @
N° TVA : N° de producteur :
N° d'exploitation :
<u>Personne dûment habilitée à représenter la personne morale</u>
NOM : Prénom :
Qualité : <input type="checkbox"/> Administrateur délégué
<input type="checkbox"/> Directeur
<input type="checkbox"/> Autre (préciser) :

N° de producteur :

N^{o(s)} de ou des unités de production :

N.B. Ces deux tableaux ont été insérés par l'AGW du 22 janvier 2004, art. 21.

CADRE II — SIEGE D'EXPLOITATION

II.1. Coordonnées du site d'implantation du projet

<p>Dénomination</p> <p>.....</p> <p>Adresse</p> <p>Rue ¹ : n° boîte</p> <p>Code postal : Commune :</p> <p>Téléphone : Fax :</p> <p>E-mail : @</p> <p>NOM, Prénom et qualité de la personne pouvant être contactée par l'administration :</p> <p>.....</p> <p>Coordonnées Lambert générales (si connues) : X = mètres ; Y = mètres</p>
--

II.2. Description succincte des lieux et des abords du projet

II.2.1. Les pièces suivantes doivent être reprises en annexe au présent formulaire

- 1° la situation de l'établissement sur un extrait de la carte IGN au 1/10 000 ;
- 2° un extrait du plan cadastral comprenant les parcelles ou parties de parcelles situées dans un rayon de 50 mètres autour du périmètre circonscrivant le lieu d'implantation de l'établissement concerné par la demande de permis et un extrait de la matrice cadastrale indiquant les noms des propriétaires des parcelles comprises dans ce rayon ;
- 3° un plan descriptif d'implantation du projet, dressé à l'échelle la mieux adaptée, indiquant l'emplacement des bâtiments, des locaux (ateliers, magasins, laiteries, étables, etc.), des appareils, des cheminées, des prises d'eaux souterraines, des circuits d'évacuation et des rejets d'eaux usées (en ce compris les eaux pluviales), des dépôts de matières (aliments, carburants, paille, effluents) ², et sur lequel sont reproduites les limites parcellaires ;
- 4° une étude géotechnique (géophysique et/ou de stabilité) lorsque le terrain se trouve dans un périmètre de risque naturel majeur (glissement de terrain, karst, éboulement) visé à l'article 136 du CWATUP ; les renseignements peuvent être obtenus auprès de l'administration communale.

II.2.2. Description succincte des lieux et des abords du projet (se limiter à 5 lignes)

<p>Milieu naturel (sol, sous-sol, eaux de surface et souterraines) et humain</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
--

II.3. Liste des parcelles cadastrales

L'établissement est situé sur plusieurs communes : NON OUI

Attention : les informations demandées sous ce point et au point suivant ne concernent pas les parcelles sur lesquelles sont effectués les épandages ni celles destinées au pâturage.

Rappel : les codes d'identification P_N sont repris sur le plan descriptif de l'établissement dont question au point II.2.1, 3°.

Plus de cinq parcelles : NON, alors remplir le tableau ci-dessous,

OUI, alors utiliser exclusivement le tableau de la page 27.

¹ S'il s'agit d'un lieu-dit, le préciser. Ne mentionner un lieu-dit que si c'est pertinent pour la localisation de l'établissement, à défaut d'un nom de rue.

² Selon exemple de légende : BP_N = bâtiment porc ; BB_N = bâtiment bovin ; BV_N = bâtiment volaille ; STOF_N = stockage fumier ; STOL_N = stockage lisier ; STOA_N = stockage aliment ; PT_N = puits ; SiLO_N = silo ; etc.

Liste des parcelles cadastrales concernées par la demande						
Identifica tion sur plan *	Commune	Divisi on	Sectio n	Numéro	Proprié taire (cocher)	Locatai re (cocher)
P ₁					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
P ₂					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
P ₃					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
P ₄					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
P ₅					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

* Voir point II.2.1 page 3.

II.4. Existence de servitudes et autres droits

NON

OUI, dans ce cas remplir le tableau suivant pour les parcelles concernées en reprenant la numérotation du point II.3 :

Parcelles *	Nature des servitudes et autres droits	Contraintes induites

* Voir tableau du point II.3, page 4.

II.5. Permis d'urbanisme (permis unique)

I.5.1. Des actes et travaux visés à l'article 84 du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine sont-ils nécessaires pour la réalisation du projet ?

NON

OUI, alors,

ces actes et travaux nécessitent-ils un permis d'urbanisme ?

NON

OUI, alors,

le permis d'urbanisme a-t-il été obtenu ?

OUI, alors le permis d'urbanisme requis est joint en annexe

NON, alors les pièces et renseignements requis en vertu des articles 284 et suivants du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine doivent être joints en annexe au présent formulaire. (La notice d'évaluation des incidences sur l'environnement n'est pas requise dès lors que la demande de permis unique vaut notice). En outre, il convient de remplir les points 1 et 2, page 25, de la 5^{ème} partie du présent formulaire.

I.5.2. Liste des bâtiments (B_N) et leurs affectations

Plus de cinq bâtiments :

NON, alors remplir le tableau ci-

dessous,

OUI, alors utiliser exclusivement le tableau de la page 28.

Identification sur plan *	Affectation du bâtiment et/ou dénomination
B ₁	
B ₂	
B ₃	
B ₄	
B ₅	

* Voir point II.2.1 page 3.

II.6. Modifications souhaitées au tracé et à l'équipement des voiries publiques

NON

OUI, alors remplir le tableau suivant :

Voirie publique	Nature des modifications	Justification

CADRE III — TYPE D'ETABLISSEMENT

- III.1. Le projet est-il
- a) temporaire ? (au sens de l'article 1^{er}, 4^o du décret du 11 mars 1999) NON
 OUI
- b) d'essai ? (au sens de l'article 1^{er}, 5^o du décret du 11 mars 1999) NON
 OUI
- c) mobile ? (au sens de l'article 1^{er}, 6^o du décret du 11 mars 1999) NON
 OUI
- III.2. La demande comporte
 Une étude d'incidences sur l'environnement (classe 1)
 NON OUI, alors n° d'annexe :
- III.3. Zone d'activité économique
 Sans objet pour un établissement agricole.
- III.4. Type de demande
 S'agit-il :
- | | | |
|---|---|---|
| de la mise en activité d'un établissement nouveau ? | N | I |
| du maintien en activité d'un établissement dont la durée d'autorisation va arriver à expiration ? | N | I |
| de l'extension ou de la transformation d'un établissement autorisé ? | N | I |
| d'une demande suite à une modification de la liste des établissements classés ? | N | I |
- III.5. Autorisations, permissions, enregistrements et déclarations existantes
 Sans objet si vous avez répondu OUI au point III.4, a, ci-dessus.
 Plus de cinq autorisations : NON, alors remplir le tableau ci-dessous,
 OUI, alors utiliser exclusivement le tableau de la page 29.

Autorisations, permissions, enregistrements et déclarations existantes				
Date	Autorité	Référence de l'acte	Terme	Objet
...../...../.....		/...../.....	
...../...../.....		/...../.....	
...../...../.....		/...../.....	
...../...../.....		/...../.....	
...../...../.....		/...../.....	

Autorité : CBE : Collège des Bourgmestre et Echevins
 DP : Députation permanente du Conseil provincial
 Gv : Gouverneur
 Mn : Ministre

CADRE IV — PRESENTATION DU PROJET

IV.1. Secteur d'activité — Code NACE

V.1.1 Secteur principal

V.1.2 Autres activités codifiées :

IV.2. Numéros des rubriques du permis d'environnement

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

IV.3. Description succincte du projet et de ses principaux impacts (5 lignes maximum)

.....
.....
.....
.....
.....

IV.4. Effets cumulatifs et impact sur des territoires voisins

V.4.1. Effets cumulatifs

A votre avis, y a-t-il, à proximité de votre projet, d'autres établissements susceptibles d'aggraver l'impact sur l'environnement ?

 NON OUI

V.4.2. Impact sur des territoires voisins

A votre avis, votre projet est-il susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement d'une autre Région, d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à la Convention d'Espoo ? (article 36 de l'arrêté du Gouvernement wallon du ... organisant l'évaluation des incidences sur l'environnement dans la Région wallonne)

 NON OUI

IV.5. Description détaillée du projet

Points IV.5.1 et IV.5.2 : ne pas remplir la colonne « Situation » pour les établissements mobiles au sens de l'article 1^{er}, 6^o du décret ; l'identification d'une parcelle P_N ou d'un bâtiment B_N n'est pas obligatoire.

V.5.1. Liste des Installations et Activités (I_N)

Plus de dix installations :

NON, alors remplir le tableau ci-dessous,

OUI, alors utiliser exclusivement le tableau de la page 30.

Installations I _N				Situation	
Réf.	Description	Capacités nominales (spécifier les unités)	Puissances électriques installées (en kW)	sur P _N	dans B _N
I ₁					
I ₂					
I ₃					
I ₄					
I ₅					
I ₆					

IV.5.4. (Plans à joindre (A mentionner dans « Annexes fournies par l'exploitant », page 24 du formulaire général, numéroter chaque annexe)

1° Plan au 1/1000 reprenant les installations et dépôts des tableaux IV.5.1 et IV.5.2 du formulaire général des demandes de permis d'environnement et de permis unique.

2° Au choix :

- Photocopie de ma dernière déclaration de superficie accompagnée des orthophotoplans associés avec la localisation précise des parcelles exploitées et leurs numérotations respectives*

- J'autorise la DGA à fournir copie à la DGRNE de ma dernière déclaration de superficie accompagnée des orthophotoplans associés avec la localisation précise des parcelles exploitées et leurs numérotations respectives – AGW du 22 janvier 2004, art. 21).*

Mentionner ces plans dans le tableau « *Annexes fournies par l'exploitant* », page 24, en leur attribuant un numéro d'annexe.

V.5.5. Description détaillée des installations et activités du projet

Caractéristiques des bâtiments et constructions (selon références plans) : superficie, dimensions, matériaux, type de stabulation, etc.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Caractéristiques de l'élevage (quantité produite, rotation, aliments, etc.)

Bovins

.....

.....

.....

Porcins

.....

.....

.....

Volailles

.....

.....

.....

.....

Autres

.....

.....

.....

V.5.6. Inventaire du cheptel

Catégorie animale	Avant le projet	Le projet	Après le projet
Bovins			
Vaches laitières			
Vaches allaitantes			
Vaches de réforme			
Bovins de moins de 6 mois			
Génisses de 6 à 12 mois			
Taurillons de 6 à 12 mois			
Génisses de 1 à 2 ans			
Taurillons de plus de 1 ans			
Bovins de plus de 2 ans			
Total bovins			
Porcins			
Truies d'élevage avec porcelets de moins de 4 semaines			

IV.5.5. Description détaillée des installations et activités du projet

Caractéristiques des bâtiments et constructions (selon références plans) : superficie, dimensions, matériaux, , surface réelle d'hébergement des animaux pour chaque bâtiment ou abri, système de ventilation, de nettoyage, d'alimentation, distance des locaux d'hébergements des animaux par rapport aux habitations voisines les plus, ...etc.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Caractéristiques de l'élevage :durée d'un cycle d'élevage et du vide sanitaire, rotation, , etc

Bovins

.....

.....

Porcins

.....

.....

Volailles

.....

.....

Autres

.....

.....

.....

N.B. Le point IV.5.5. a été remplacé par l'AGW du 22 janvier 2004, art. 21.

Préciser sur le plan descriptif les Rn et les canalisations/raccourcements

1^{ERE} PARTIE — PRESENTATION GENERALE **Cadre IV. — Présentation du projet**

IV.5.6. Inventaire du cheptel (nombre maximum d'animaux détenus par an ou par cycle)

Catégorie animale	Avant le projet					Le Projet					Après le projet				
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Bovins															
Vaches laitières															
Vaches allaitantes															
Vaches de réforme															
Bovins de moins de 6 mois															
Génisses de 6 à 12 mois															
Taurillons de 6 à 12 mois															
Génisses de 1 à 2 ans															
Taurillons de plus de 1 ans															
Bovins de plus de 2 ans															
Total bovins															

(1) CAILLEBOTIS ET GRILLES

(4) STABILATION PAILLEE

(2) STABILATION ENTRAVEE

(3) STABILATION SEMI-PAILLEE

5) AUTRE (à préciser : prairie, ...) :

Catégorie animale	Avant le projet				Le projet				Après le projet				
	(1)	(2)	(3)	(4)	(1)	(2)	(3)	(4)	(1)	(2)	(3)	(4)	
Porcins													
Truies d'élevage avec porcelets de moins de 4 semaines													
Truies d'élevage avec porcelets de moins de 10 semaines													
Verrats													
Porcs de production													
Porcs de production sur lignère bio-maîtrisée													
Porcelets de 4 à 10 semaines													
Total Porcins													

(1) CAILLEBOTIS (2) STABILATION PAILLEE AVEC RECOLTE DES URINES

(3) STABILATION ENTIEREMENT PAILLEE

N.B. Le point IV.5.6. a été remplacé par l'AGW du 22 janvier 2004, art. 21.

Truies d'élevage avec porcelets de moins de 10 semaines			
Verrats			
Porcs de production			
Porcs de production sur litière bio-maîtrisée			
Porcelets de 4 à 10 semaines			
Total porcins			
Ovins et caprins — Equins			
Ovins et caprins de moins de 1 an			
Ovins et caprins de plus de 1 an			
Equins			
Total ovins, caprins et équins			
Volailles et lapins			
Poulets de chair (40 jours)			
Poules pondeuses ou reproductrices (343 jours)			
Poulettes démarrées (127 jours)			
Coqs de reproduction			
Canards (75 jours)			
Oies (150 jours)			
Dindes, dindons (85 jours)			
Pintades (79 jours)			
Cailles			
Autruches et émeus			
Lapins mères			
Total volailles et lapins			
Autres (à préciser)			

IV.6. Durée demandée pour le permis sollicité

durée maximale de 20 ans

durée inférieure à 20 ans : préciser (en mois et/ou années) :

préciser une date ultime :

IV.7. Calendrier approximatif de la mise en œuvre du permis

Si le tableau ne suffit pas, joindre une annexe, laquelle doit également être renseignée dans le tableau « Annexes fournies par l'exploitant » de la 4^{ème} partie, page 24.

Date	Objet de la phase de mise en œuvre
..... / /	
..... / /	
..... / /	
..... / /	
..... / /	

Les informations fournies dans cette 2^{ème} partie du formulaire doivent constituer une vraie évaluation des incidences du projet sur l'environnement : identification et nature des nuisances, mesures prises pour en réduire les effets.

CADRE I — EFFETS SUR LES EAUX

I.1. Le projet implique-t-il des rejets d'eau ?
Eaux usées domestiques, jus d'écoulement (eaux brunes, vertes, blanches).

1.1. Enumération des rejets
Plus de trois points de rejet : NON, alors remplir le tableau ci-dessous,
 OUI, alors utiliser exclusivement le tableau de la page 33.

	Installation générant le rejet *	Récepteur (1)	Contrôle (2)	Coordonnées Lambert (m) (si connues) 6 chiffres
rejet 1				X : Y :
rejet 2				X : Y :
rejet 3				X : Y :

* Voir points IV.5.1 et IV.5.2, page 8.

- (1) ESU = eau de surface (préciser son nom)
ESO = eau souterraine
VA = voie artificielle d'écoulement des eaux pluviales
EG = égout public
- (2) Spécifier le type de contrôle (débitmètre, échantillonneur,...)

I.2. Type d'eau déversée
Pour chaque rejet énuméré au point I.1.1 ci-dessus, il convient de remplir un tableau identique à celui figurant ci-dessous.

un point de rejet d'eaux usées : NON, alors remplir le tableau ci-dessous,
 OUI, alors utiliser exclusivement les tableaux de la page 34.

Rejet n°	Type d'eau	m ³ /jour	m ³ /h	m ² (3)
	Refroidissement			
	Domestiques			
	Pluviale			
	Agricole			

(3) Spécifier la surface collectée

I.2. & I.4. Eaux industrielles et de refroidissement
Sans objet pour un projet agricole.

I.3. Le projet implique-t-il un rejet d'eaux usées domestiques vers une eau de surface ?

- NON
- OUI, alors, description du système d'épuration prévu afin de satisfaire aux dispositions légales en matière de collecte et d'épuration des eaux usées domestiques (3 lignes maximum)

.....

.....

.....

Pas de système ou d'unité d'épuration prévu.

N.B. Le point I.1.1.1 a été remplacé par l'AGW du 22 janvier 2004, art. 21.

Le projet implique-t-il des rejets d'eau ?

- Plus de 18 points de rejet : Non, alors remplir le tableau ci-dessous
 Oui, alors utiliser exclusivement les tableaux p 48 repris à l'annexe XX.

Rn	Type d'eau (1)	Installation générant le rejet (2)	Récepteur final (3)	Quantités (m3/jour, m2 de surface, ...)	Moyens pour réduire les incidences (épuration, pré-traitement, transformation/ré-utilisation, by-pass, épandage, dispositif absorbant...)
R1					
R2					
R3					
R4					
R5					
R6					
R7					
R8					
R9					
R10					
R11					
R12					
R13					
R14					
R15					
R16					
R17					
R18					

- (1) EBr = eaux brunes (aires de parcours et d'attente des animaux, non couvertes)
 EV = eaux vertes (nettoyage des quais de traite)
 EBl = eaux blanches (nettoyage du matériel de traite et stockage du lait)
 EN = eaux de nettoyage des bâtiments d'élevage
 EP = eaux de nettoyage des pulvérisateurs
 J = jus des matières végétales stockées (jus de silos)
 ED = eaux domestiques (eaux de l'habitation, des bureaux, des commerces, de lavage de moins de 10 véhicules et des ateliers de moins de 7 personnes)
 A = autre eaux (à préciser)
- (2) Préciser les Bn, In et/ou Dn qui rejettent des eaux, à l'exclusion des effluents d'élevage (lisier et purin...). Distinguer les rejets s'ils n'ont pas le même récepteur.
- (3) ESU = eau de surface (cours d'eau, préciser son nom)
 ESO = eau souterraine (rejet direct ou écoulement naturel)
 VA = voie artificielle des eaux pluviales
 EG = égout public (apparent ou non apparent)
 Dn = dépôt repris dans la liste des dépôts de substances, matières et déchets, p.9 du formulaire général (p.ex., citerne à lisier, citerne d'eau de pluie, ...).

I.5. Moyens mis en œuvre pour réduire les incidences

Voir annexe n°

Cette annexe doit également être renseignée dans le tableau « Annexes fournies par l'exploitant » de la 4^{ème} partie, page 24.

CADRE II — EFFETS SUR L'AIR

II.1. Le projet engendre-t-il des rejets atmosphériques ?

NON

OUI, alors, il convient de remplir les tableaux suivants selon les cas :

II.1.1. Caractéristiques des rejets canalisés

Plus de trois rejets canalisés :

NON, alors remplir le tableau ci-dessous,

OUI, alors utiliser exclusivement les tableaux des pages 35 et 36.

Installation générant le rejet *	Hauteur du débouché par rapport au sol (mètres)	Nature des effluents	Technique d'épuration
			Annexe n° :
			Annexe n° :
			Annexe n° :

* Voir points IV.5.1 et IV.5.2, page 8.

Dans la mesure où le demandeur sollicite des dérogations aux conditions générales et sectorielles, il convient de remplir le tableau suivant (reprendre les mêmes références que dans le tableau ci-dessus) :

Installation générant le rejet *	Surface du débouché (m ²)	Température sortie cheminée (°C)	Débit total des gaz secs (Nm ³ /h)	Si rejet discontinu : fréquence	Justification

* Voir points IV.5.1 et IV.5.2, page 8.

II.1.2. Caractéristiques des rejets diffus

Plus de trois rejets diffus :

NON, alors remplir le tableau ci-dessous,

OUI, alors utiliser exclusivement le tableau de la page 37.

Par rejet diffus on entend tout rejet qui, par nature, ne peut être canalisé. Les évacuations des soupapes de sécurité ne sont pas à prendre en considération.

Installation générant le rejet *	Nature du rejet	Mesures de prévention d'apparition des rejets

* Voir points IV.5.1 et IV.5.2, page 8.

II.2. Le projet engendre-t-il des nuisances olfactives perceptibles à l'extérieur de l'établissement ?

NON

OUI, alors remplir le tableau suivant :

Si le tableau ne suffit pas, le reproduire autant de fois que nécessaire.

Installation générant la nuisance *	Nature des nuisances	Mesures de prévention pour réduire les odeurs
	
	
	
	

* Voir points IV.5.1 et IV.5.2, page 8.

CADRE III — EFFETS SONORES

Le projet implique-t-il des émissions sonores perceptibles à l'extérieur de l'établissement ?

NON

OUI, alors remplir les tableaux suivants (reproduire cette page autant de fois que nécessaire) :

Installation générant le bruit *	Jours et plages horaires de fonctionnement de la source de bruit		Durée si fonctionnement discontinu (en h/j, j/an, etc.)
	Semaine	Week-ends et jours fériés	
	de h à h	de h à h	
Mesures de prévention pour réduire les émissions sonores (faire éventuellement référence à une annexe)			
.....			
.....			
.....			

Installation générant le bruit *	Jours et plages horaires de fonctionnement de la source de bruit		Durée si fonctionnement discontinu (en h/j, j/an, etc.)
	Semaine	Week-ends et jours fériés	
	de h à h	de h à h	
Mesures de prévention pour réduire les émissions sonores (faire éventuellement référence à une annexe)			
.....			
.....			
.....			

Installation générant le bruit *	Jours et plages horaires de fonctionnement de la source de bruit		Durée si fonctionnement discontinu (en h/j, j/an, etc.)
	Semaine	Week-ends et jours fériés	
	de h à h	de h à h	
Mesures de prévention pour réduire les émissions sonores (faire éventuellement référence à une annexe)			
.....			
.....			
.....			

* Voir points IV.5.1 et IV.5.2, page 8.

IV.2. Le projet occasionne-il des vibrations ?

NON

OUI, alors remplir le tableau suivant :

Plus de cinq installations :

NON, alors remplir le tableau ci-dessous,

OUI, alors utiliser exclusivement le tableau de la page 38.

Installation générant les vibrations *	Vibrations intermittentes	Vibrations continues	Mesures de prévention pour réduire les vibrations
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

* Voir points IV.5.1 et IV.5.2, page 8.

IV.3. Le projet occasionne-t-il des effets sur l'homme, la faune, la flore, le sol, le climat, le paysage, les biens matériels et le patrimoine culturel ?

NON

OUI, alors voir annexe n°

Cette annexe doit également être renseignée dans le tableau « Annexes fournies par l'exploitant » de la 4^{ème} partie, page 24.

Évaluez les effets potentiels du projet sur l'homme, la faune, la flore, le sol, le climat, le paysage, les biens matériels et le patrimoine culturel, et décrivez les moyens mis en œuvre pour y remédier.

CADRE V — EFFLUENTS D'ELEVAGE

V.1. Lisier et/ou purin et/ou jus d'écoulement

Caractéristiques du stockage: préciser le type (en béton ou autre, enterrée, hors sol ou autre) , les dimensions (L x l x H) ou m³, etc...

Stockage existant: indiquer s'il y a un système de contrôle d'étanchéité, si oui le décrire

(Description obligatoire pour les infrastructure de stockage dont la construction débute après le 29 novembre 2002)

.....

.....

.....

.....

Projet: décrire le système de contrôle d'étanchéité

.....

.....

.....

.....

V.2. Fumier, fientes ou autre

Caractéristiques du stockage : préciser le type, si le stockage a lieu à la ferme ou au champ, la surface de ou des aire(s) bétonnée(s), la quantité en m³ stockée au champ...

Stockage existant: indiquer s'il y a un système de contrôle d'étanchéité, si oui le décrire

.....

.....

.....

.....

Projet: décrire le système de contrôle d'étanchéité

.....

.....

.....

.....

V.3. Dérogations relatives au dimensionnement des infrastructures de stockage

(articles 12§7, 13§3, 14§3 de l'arrêté du 10 octobre 2002 relatif à la gestion durable de l'azote en agriculture)

OUI ; je joins copie de la déclaration en annexe

NON

V.4. Traitement des effluents d'élevage

Y-a-t-il ou est-il prévu un système de traitement (Séchage, lagunage, malaxage, ajout de produits, compostage, autre ...) : **NON** **OUI**

Si, oui décrire le système:

V.4. Taux de liaison au sol

V.4.1. Situation actuelle

LS-Base > 1 : **NON** **OUI**

Si **oui**, l'agriculteur doit être en conformité avec l'article 27§3 de l'AGW du 10/10/02 relatif à la gestion durable de l'azote en agriculture (arrêté "nitrates"). Indiquer laquelle des options suivantes est choisie :

- l'agriculteur exporte l'azote organique par contrat de valorisation
- l'agriculteur est engagé en démarche qualité

Le calcul du LS-Base actuel a été effectué par:

- la DGRNE- Direction de la Protection des Sols
- Autre: préciser et joindre, en annexe de la demande, la feuille de calcul se trouvant en annexe du formulaire, cachetée le cas échéant, dûment complétée, datée, et signée)

V.4.2. Situation prévisionnelle après la réalisation du projet faisant l'objet de la demande

LS-Base inchangé : LS-Base > 1

Si > 1, l'agriculteur devra être en conformité, avant la mise en activité du projet, avec l'article 27§3 de l'arrêté "nitrates". Indiquer laquelle des options suivantes est choisie :

- l'agriculteur est engagé à exporter l'azote organique par contrat de valorisation (joindre la copie de la déclaration d'engagement (formulaire DE/DCV) en annexe de la demande)
- l'agriculteur est engagé en démarche qualité (joindre la copie de la déclaration d'engagement (formulaire DE/DDQ) en annexe de la demande)

Le calcul du LS-Base prévisionnel a été effectué par:

- l'association Nitrawal
- Autre: préciser et joindre, en annexe de la demande, la feuille de calcul se trouvant en annexe du formulaire, cachetée le cas échéant, dûment complétée, datée, et signée)

Les annexes doivent être renseignées dans le tableau « Annexes fournies par l'exploitant » de la 4^{ème} partie, page 24 du formulaire général.

Annexe : Feuille de calcul du LS-Base

 situation actuelle
 situation prévisionnelle

Nom et prénom demandeur :

Numéro producteur :

TABLEAU 1 : AZOTE ORGANIQUE PRODUIT

Types d'animaux	COLONNE A kg N/ha.an ¹	COLONNE B Nombre d'animaux	COLONNE C TOTAL kg N/an (colonne A X colonne B)
Vache laitière	90		
Vache allaitante	75		
Vache de réforme	75		
Autre bovin de plus de 2 ans	75		
Bovin de moins de 6 mois	10		
Genèse de 6 à 12 mois	23		
Genèse de 1 à 2 ans	44		
Traicton de 6 à 12 mois	28		
Traicton de 1 à 2 ans	53		
Ovin et Caprin de moins d'1 an	3,3		
Ovin et Caprin de plus d'1 an	6,6		
Egale	56		
	kg N/ha.an ¹		
Traite gestante et traite avec posséder de moins de 4 semaines	24		
Traite avec posséder de 4 à 10 semaines	32		
Veuf	32		
Porc à l'engrais	12		
Porc à l'engrais sur laire biosécurisée	6,3		
Porcelet (6 à 10 semaines)	3,5		
Poulet de chair (49 jours)	0,27		
Poulet pondeuse ou reproductrice (343 jours)	0,62		
Pédicelle (127 jours)	0,27		
Coté de reproduction	0,43		
Canard (75 jours)	0,43		
Oie (150 jours)	0,43		
Dinde, Dindon (85 jours)	0,81		
Porc (79 jours)	0,27		
Lapin mâle	3,6		
Autre et furet	3		
Chèvre	0,84		
Autres animaux (préciser)			
TOTAL DE LA COLONNE C =			CASE 1

Azote organique produit

LS-Base =

Azote organique produit + Azote organique importé =

Total colonne C tableau 1 + Total colonne c tableau 3 = Case I + Case III =

Total colonne C tableau 2

Case II

TABLEAU 2 : AZOTE ORGANIQUE EPANDABLE

	COLONNE A Superficie (ha)	COLONNE B Normes d'épandage (kg N/ha.an)	COLONNE C Capacité d'épandage kg N/an (colonne A X colonne B)
zone viable		80	
zone sensible à des contraintes environnementales particulières		210	
Terroirs arables		80	
Préfect		210	
Terroirs arables		80	
Prairies		210	
Terroirs arables		130	
Prairies		210	
TOTAL DE LA COLONNE C =			CASE II

Azote organique épandable

TABLEAU 3 : AZOTE ORGANIQUE IMPORTE

Type de fertilisant organique	COLONNE A Teneur kg N/tonne ²	COLONNE B Quantité (tonnes)	COLONNE C total importé kg N/an (Colonne A X colonne B)
Bois	5		
Orves	6,7		
Pierre	6		
Caprin	6,1		
Egale	8,2		
Volailles	23		
Bovins	4		
Porcs	4		
Lapins	8,5		
Haricots	15		
Préfectures	22		
Séchés	35		
Purin bovin	2,9		
Purin porc	0,6		
Compost fumier bovin	6,5		
Autres (préciser)			
TOTAL DE LA COLONNE C =			CASE III

Azote organique importé

Cubot (éventuellement)

Calcul réalisé par :

LS-Base =

Azote organique produit + Azote organique importé =

Total colonne C tableau 1 + Total colonne c tableau 3 = Case I + Case III =

Total colonne C tableau 2

Case II

¹ En application de l'article 301 de l'arrêté "nitrate", dans le cadre de la démarche qualité, l'établissement de LS pour évaluer sur la base des volumes de production et de stocks en azote des effluents d'élevage prévus à l'exploitation, sur base d'une détermination approuvée par l'Etat. Le cas échéant, modifier les valeurs de la colonne A du tableau 1.

² En application de l'article 302 de l'arrêté "nitrate", on peut justifier de valeurs d'étrus sur la base de résultats d'analyses approuvées par l'Etat. Le cas échéant, modifier les valeurs de la colonne A du tableau 1.

N.B. Le point V.1. a été remplacé par l'AGW du 22 janvier 2004, art. 21.

CONFIDENTIALITE DE CERTAINES DONNEES

La demande contient-elle des données à caractère confidentiel ou liées au secret de fabrication et aux brevets ?

NON

OUI, alors les placer dans une enveloppe scellée à l'attention du fonctionnaire technique.

4EME PARTIE — AUTRES DOCUMENTS

--	--	--	--	--

INFORMATIONS RELATIVES A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Cette 5^{ème} partie n'est à compléter que dans le cas d'une demande de permis unique.

Description du site avant mise en œuvre du projet

Relief et pente du terrain naturel : < 6 % > 6 % et < 15 % > 15 %

Occupation du sol :

Raccordement à une voirie équipée (route, égout, eau, électricité) :

Présence d'un site classé ou situé sur une liste de sauvegarde : OUI NON

Présence d'un site archéologique : OUI NON

Présence d'une zone sensible au point de vue écologique : OUI NON

Présence d'un risque naturel visé à l'article 136 du CWATUP : OUI NON

Distance par rapport au réseau de transport en commun (projets de lotissement uniquement) : m

Description des principales activités et infrastructures existant dans un rayon de 200 m (école, hôpital, carrière, industries, centre commercial, voiries à grand gabarit, points noirs pour la circulation, TGV, aéroport, circuit de sports moteurs, centre d'enfouissement technique, station d'épuration, parc à conteneurs, ligne à haute tension,...) :	

Effets du projet sur l'environnement

Modification de la destination du bâtiment (nouvelle destination) :

Modification sensible du relief du sol (remblais, déblais) ; dénivellation maximale par rapport au terrain naturel :

Boisement et/ou déboisement :

Caves et/ou garages en sous-sol :

Nombre total d'emplacements de parking :

Intégration au cadre bâti existant :

Compatibilité du projet avec le voisinage :

Impact sur les habitats sensibles et le réseau écologique :

Construction ou aménagement de voirie (publique, privée) :

Installation ou renforcement d'équipements techniques (eau, égout, électricité) :

Epuration individuelle :

TABLEAUX COMPLEMENTAIRES OFFICIELS A UTILISER EN CAS DE BESOIN

Liste des parcelles cadastrales : point II.3 page 4	27
Emplacement et affectation des bâtiments (B _N) : point II.5.2 page 5	28
Autorisations et déclarations existantes : point III.5 page 6	29
Liste des Installations (I _N) : point IV.5.1 page 8	30
Liste des dépôts (D _N) de matières, substances ou déchets : point IV.5.2 page 8	31
Installations I _N — nature des énergies utilisées (U) ou produites (P) : point IV.5.3 page 9	32
Effets sur les eaux de surface — le projet implique-t-il des rejets d'eau : point I.1. page 13	33
Effets sur les eaux de surface — Type d'eau déversée : point I.I.2. page 13	34
Effets sur l'air — caractéristiques des rejets canalisés : point II.1.1. page 15	35
Effets sur l'air — dérogations aux conditions générales et sectorielles : point II.1.1. page 15	36
Effets sur l'air — caractéristiques des rejets diffus : point II.1.2. page 15	37
Tableau relatif aux vibrations générées par les installations : point IV.2 page 19	38
Annexes fournies par l'exploitant : 4 ^{ème} partie page 24	39

Autorisations et déclarations existantes : point III.5 page 6

Autorisations et déclarations existantes				
Date	Autorité	Référence de l'acte	Terme	Objet
...../...../.....		/...../.....	
...../...../.....		/...../.....	
...../...../.....		/...../.....	
...../...../.....		/...../.....	
...../...../.....		/...../.....	
...../...../.....		/...../.....	
...../...../.....		/...../.....	
...../...../.....		/...../.....	
...../...../.....		/...../.....	
...../...../.....		/...../.....	
...../...../.....		/...../.....	

Autorité : CBE : Collège des Bourgmestre et Echevins
 DP : Députation permanente du Conseil provincial
 Gv : Gouverneur
 Mn : Ministre

	Installat ion généran t le rejet *	Récepteur (1)	Contrôle (2)	Coordonnées Lambert (m) (si connues) 6 chiffres
rejet n°				X : Y :
rejet n°				X : Y :
rejet n°				X : Y :
rejet n°				X : Y :
rejet n°				X : Y :
rejet n°				X : Y :
rejet n°				X : Y :
rejet n°				X : Y :
rejet n°				X : Y :
rejet n°				X : Y :
rejet n°				X : Y :
rejet n°				X : Y :
rejet n°				X : Y :

* Voir points IV.5.1 et IV.5.2, page 8.

- (1) ESU = eau de surface (préciser son nom) (2) spécifier la surface collectée
 ESO = eau souterraine
 EG = égout public
 VA = voie artificielle d'écoulement des eaux pluviales
 (2) Spécifier le type de contrôle (débitmètre, échantillonneur,...)

Rejet n°			
Type d'eau	m³/jour	m³/h	m² (3)
Refroidissement			
Domestiques			
Pluviale			
Agricole			

(3) Spécifier la surface collectée

Rejet n°			
Type d'eau	m³/jour	m³/h	m² (3)
Refroidissement			
Domestiques			
Pluviale			
Agricole			

(3) Spécifier la surface collectée

Rejet n°			
Type d'eau	m³/jour	m³/h	m² (3)
Refroidissement			
Domestiques			
Pluviale			
Agricole			

(3) Spécifier la surface collectée

Rejet n°			
Type d'eau	m³/jour	m³/h	m² (3)
Refroidissement			
Domestiques			
Pluviale			
Agricole			

(3) Spécifier la surface collectée

Tableau relatif aux vibrations générées par les installations : point IV.2. page 19

Installation générant les vibrations *	Vibrations intermittentes	Vibrations continues	Mesures de prévention pour réduire les vibrations
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

* Voir points IV.5.1 et IV.5.2, page 8.

